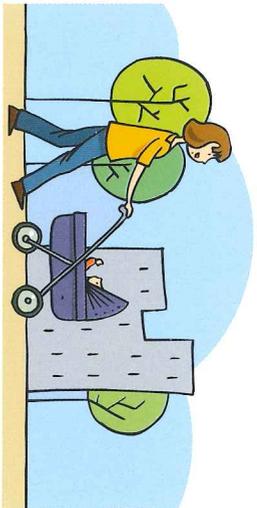


La vie autour de bébé

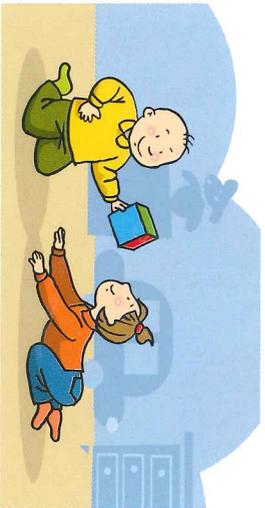


Pourquoi pleure-t-il ?



Bébé prend-il assez de poids ?

Est-ce qu'il dort bien ?



Quand sortir bébé ?

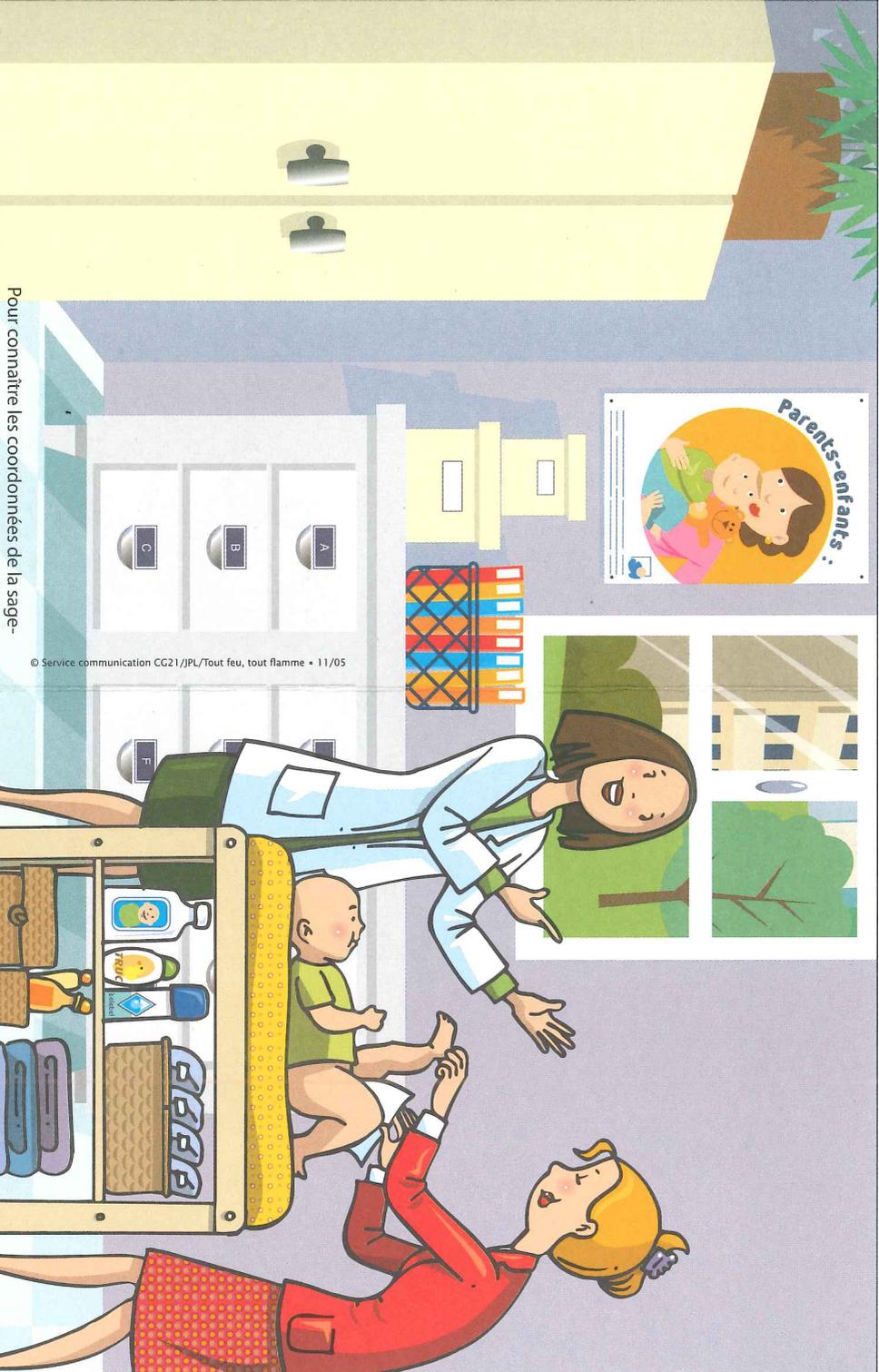
Qui pourra accueillir bébé ?

Vous pouvez également rencontrer
d'autres travailleurs médico-sociaux
dans les Accueils Solidarité et Famille :

- Un médecin
- Une sage-femme
- Une travailleuse familiale
- Une assistante sociale
- Une conseillère en Economie Sociale
et Familiale

Les infirmières - puéricultrices de votre
secteur peuvent vous accueillir à l'Accueil
Solidarité et Famille le plus proche de votre
domicile. Pour tout renseignement,
consultez www.cotedor.fr,





La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service du Conseil Général de la Côte d'Or totalement dédié à la promotion de la santé et la protection de la famille et de l'enfant.

Infirmière
puéricultrice
de PMI

Après la naissance

lors du retour à la maison

- l'allaitement maternel
- les aides possibles
- les conseils relatifs au rythme de bébé, son alimentation, son sommeil, ses pleurs...
- vos préoccupations en cas de difficultés liées à la naissance de l'enfant (naissance multiple, hospitalisation du nouveau-né...)
- vos droits (allocations, prestations familiales...), les obligations légales et le suivi médical régulier de l'enfant
- anticiper la reprise d'activité et les modes de garde

L'infirmière-puéricultrice de PMI, intégrée aux équipes des Espaces solidarité et famille (ESF) du Conseil Général, a essentiellement un rôle de prévention et d'éducation de la santé auprès des familles et des jeunes enfants. Elle participe à la promotion de la santé de l'enfant dans son milieu en aidant les parents qui le souhaitent.

Elle intervient :

Avant la naissance

- le vécu de la grossesse, des besoins d'aides spécifiques
- la préparation à la naissance
- le choix en matière d'allaitement

• l'accueil du nouveau né, notamment

son arrivée dans la fratrie



Ensuite, l'infirmière puéricultrice peut

continuer à vous aider

Conseil Général de la Côte-d'Or
Service Protection
maternelle et infantile



© Service communication C 21/JPL/Tout feu, tout flamme • 11/05

Pour connaître les coordonnées de la sage-

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service du Conseil Général de la Côte-d'Or totalement dédié à la promotion de la santé et la protection de la famille et de l'enfant. La sage-femme de PMI, intégrée aux équipes des unités territoriales (UTAS) du Conseil Général, participe à la promotion de la santé et à la protection des femmes enceintes.

**Il n'y a parfois pas assez de mots rassurants.
Il y a aussi trop de questions sans réponses :**

1,2,3^{ème}

mois

vous êtes enceinte. Nous en avons été informés par votre Caisse d'Allocations Familiales. Rien n'est encore apparent mais les questions affluent.

4,5,6^{ème}

mois

trois mois pour faire connaissance. Bébé manifeste sa présence. La préparation à la naissance et à l'accouchement devient réalité.

g^{ème} mois

c'est le grand événement tant attendu qui s'annonce ... avec tout ce que cela soulève comme questions et émotions.

Quand partir à la maternité ?

Y-a-t'il des précautions particulières à prendre ?

Le travail, la perte des eaux, le placenta... qu'est-ce que c'est ?

Comment être aidée ?

Comment reconnaître les contractions ?

Et si je fume ?

Allaitement maternel ou biberon ?

Le bébé a-t-il les yeux ouverts

